
	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@ dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Compte rendu du Comité Technique Local du 14 décembre 2021

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a rappelé à M. Brocart, nouveau Directeur des Finances Publiques du Finistère, qu'à l'heure où le Directeur Général ose annoncer une reconnaissance de l'engagement des agent.es, en fait sans moyens véritables, et sous la forme d'une maigre prime pour la seule année 2021, il est urgent et essentiel, pour notre Organisation Syndicale, de revendiquer de vraies mesures :

- L'arrêt immédiat de l'ensemble des réformes et autres restructurations dont le Nouveau Réseau de Proximité.
- L'arrêt immédiat des fermetures / regroupements de services.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- La reconnaissance de l'investissement et la technicité des agents des Finances Publiques par un abondement des promotions intra et inter catégorielles.
- Un rattrapage des pertes salariales par une augmentation significative du point d'indice (près de 20 % de perte en 15 ans) et du régime indemnitaire des agent.es.

Par ailleurs, **Solidaires Finances Publiques** a souligné que la DGFIP doit défendre une politique d'action sociale ambitieuse et de proximité permettant d'accompagner véritablement les agent.e.s.

Déclaration liminaire

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/actualite/ctl/190-ctl-du-14-decembre-2021-declaration-liminaire.html>

Transfert de la mission de relance amiable des déclarations de succession au PCR

Mme Bouvet fait état du retard pris à la DDFIP du Finistère dans le contrôle des déclarations de succession alors même que les enjeux sont importants.

Dès janvier 2021, le PCR a expérimenté la relance amiable des déclarations de succession (tâche auparavant dévolue au service de l'Enregistrement).

Cette expérimentation étant jugée satisfaisante, la Direction souhaite transférer définitivement les travaux de relance des successions au sein du PCR (Brest et Quimper). Un transfert d'emploi de l'enregistrement vers le PCR est prévu.

Solidaires Finances Publiques demande la date de ce transfert de mission et de l'emploi correspondant ? Mme Bouvet précise que ces opérations seront réalisées au 1^{er} janvier 2022.

VOTE : Toutes les organisations syndicales se sont abstenues.

Solidaires Finances Publiques explique son vote par le fait que ce transfert résulte d'un manque de moyens dans le service de l'Enregistrement pour réaliser cette mission, et non par manque de compétence.

Ponts naturels 2022

M. Lauvernier indique que la Direction propose, pour l'année 2022, 3 « ponts naturels » :

- vendredi 27 mai (lendemain du jeudi 26 mai - ascension)
- vendredi 15 juillet (lendemain du jeudi 14 juillet)
- lundi 31 octobre (veille du mardi 1^{er} novembre)

Solidaires Finances Publiques reprend un paragraphe de la note de service qui indique que l'ensemble des services de la DDFiP du Finistère seront fermés à ces dates, sous réserve d'une décision d'ouverture d'unités qui se révélerait nécessaire pour le bon fonctionnement des services et l'exercice des missions de la DGFIP notamment dans le cadre de l'organisation de la campagne fiscale déclarative 2022.

Solidaires Finances Publiques conteste cette restriction introduite cette année par la Direction Générale, et craint que certains services (SIP et Centre de Contact) soient obligés de rester ouvert le vendredi 27 mai, alors que tous les autres services seront fermés...

Solidaires Finances Publiques rappelle que c'est tout de même l'administration qui a fait le choix d'imposer des jours de congés aux agent.es. Elle souhaite maintenant conserver ce droit lorsque cela l'arrange, et s'en affranchir si besoin.

Pour M. Brocart, il apparaît possible de s'engager sur 3 « ponts naturels » en 2022 mais, selon la charge de travail dans tel ou tel service, il pourrait être envisagé de rester ouvert. Ces propos visant particulièrement le Centre de Contact pour la journée du vendredi 27 mai 2022.

Les Organisations Syndicales ont demandé une suspension de séance avant de voter.

VOTE : Toutes les organisations syndicales ont voté contre cette proposition.

M. Brocart annonce qu'il s'engage à ne pas ouvrir les services à compétence locale lors des « ponts naturels » en 2022, mais dit ne pas avoir la main sur le Centre de Contact qui est un service à compétence nationale.

M. Brocart va prendre l'attache de la Centrale mais maintient une réserve concernant une possible ouverture du Centre de Contact le vendredi 27 mai 2022.

Solidaires Finances Publiques estime qu'une telle décision est discriminatoire, et demande, de nouveau, la fermeture de l'ensemble des services des Finances Publiques dans le Finistère lors des 3 « ponts naturels » de l'année 2022.

Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2021

	AFIPA	IP	IDIV	Inspecteurs	Contrôleurs	Géomètres	C Admi	C Techniques	Totaux
Évalué.es	10	16	49	147	429	12	245	8	916
Non évalué.es	0	0	0	17	36	1	44	0	98
Refus entretien	0	0	0	4	14	0	18	0	36
Recours hiérarchique	0	0	0	1	3	0	1	0	5

L'inspecteur, 2 contrôleurs, et l'agent ont obtenu totalement satisfaction lors de leur recours hiérarchique. Un contrôleur a obtenu partiellement satisfaction. Il n'y a eu aucun recours en CAPL.

Solidaires Finances Publiques rappelle que depuis plusieurs années maintenant, le système de l'évaluation professionnelle ne cesse de se transformer en un véritable outil de mise en compétition, de sélection pour les promotions (tableaux d'avancement, listes d'aptitude), voire bientôt pour décider du niveau de rémunération en association avec les dispositions du RIFSEEP, sans parler des conséquences possibles sur les affectations et mutations dans le style « bilan de compétences ».

Solidaires Finances Publiques estime que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la baisse du nombre de recours depuis la disparition des réductions /majorations d'ancienneté ne signifie pas que les agent.es sont satisfait.es de leur évaluation : Ils / elles n'en mesurent pas l'importance dans le déroulement de leur carrière, ou n'osent pas se lancer dans un processus trop long et trop complexe.

Présentation du DUERP 2020 et du PAP 2021

La Direction, dans son Programme Annuel de Prévention, a choisi de donner la priorité au traitement de 4 risques :

- Le Radon
- L'hygiène des lieux de travail
- Les risques psychosociaux (exigences émotionnelles)
- Les risques psychosociaux (insécurité de l'emploi et du travail)

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention (PAP) ont été communiqués le 30 septembre 2021 au CHSCT. Les représentant.es des Organisations Syndicales ont émis l'avis ci-dessous :

« L'avis ne peut être que défavorable au regard d'une politique de prévention qui manque d'ambitions et qui ne permet pas de supprimer l'exposition des agents à la souffrance au travail, alors même que le médecin du travail n'a toujours pas été remplacé et que le poste de secrétaire animatrice n'a pas été renforcé pour combler son absence. ».

Solidaires Finances Publiques, depuis quelques années, ne participe plus au groupe de travail DUERP / PAP car la Direction refuse de prendre réellement en compte les risques psychosociaux et ne proposent pas de vraies mesures permettant de supprimer ces risques.

Solidaires Finances Publiques déplore l'incapacité de la société ONET à respecter ses engagements contractuels dans la réalisation des prestations de ménage et des points de contact.

Notre Organisation Syndicale intervient régulièrement auprès de la Division BIL afin de signaler des dysfonctionnements.

Solidaires Finances Publiques, de nouveau, demande à la Direction (Générale et Départementale) de dénoncer le contrat ONET, et de relocaliser dans nos services des emplois dits Berkani afin de réaliser les prestations de ménage.

M. Lauvernier indique que la Division BIL réalise actuellement un audit afin de réunir les éléments de preuves nécessaires afin de contraindre ONET à respecter ses obligations, et réclamer des pénalités.

Solidaires Finances Publiques dénonce également le manque flagrant d'anticipation du Secrétariat Général dans le recrutement d'un nouveau médecin du travail. Le docteur Guilloud a quitté ses fonctions au mois de juin 2021. Cela vaut également pour la secrétaire animatrice du CHSCT (non remplacée depuis des années).

Mme Bouvet a conscience des difficultés liées à l'absence de médecin du travail aux Finances Publiques du Finistère, notamment dans cette période de crise sanitaire. Mais elle ne peut que constater l'absence de candidature...

Reclassement de l'agente Berkani de la trésorerie de Landivisiau

M. Berzin indique que la trésorerie de Landivisiau fermera le 31 décembre 2021 (transfert au SGC de Morlaix). L'agente d'entretien Berkani du CFP de Landivisiau ne pourra donc plus y exercer ses fonctions, d'une durée hebdomadaire de 3 heures.

Avant d'engager toute procédure, l'arrêté de fermeture du poste devait être publié au Journal Officiel. Un arrêté du 26 octobre 2021 met ainsi fin à l'activité de la Trésorerie spécialisée de Landivisiau au 1er janvier 2022.

Procédures susceptibles d'être mises en œuvre

- Un reclassement peut être proposé sur des postes susceptibles de se libérer au sein de la Direction notamment au CFP de Morlaix (avec une demande faite auprès de la Direction Générale d'augmenter le nombre d'heures).
- Un reclassement dans une collectivité (sous réserve de la prochaine création d'une M.A.S.P. ou d'un accueil de proximité).
- Si l'agente refuse la procédure de reclassement ou qu'aucune procédure de reclassement n'est envisageable un licenciement est alors possible

Solidaires Finances Publiques demande à la Direction de la recevoir très rapidement afin de lui expliquer ses droits, et souhaite que tout soit mis en œuvre par la Division Ressources pour lui retrouver un travail au moins à hauteur des heures perdues.

Mise en place d'un comité de pilotage « service facturier » (SFACT)

Mme Le Rhun indique que la Direction souhaite installer un service facturier dédié à la dépense du secteur public local au sein du SGC de Landerneau en septembre 2022.

L'organisation en service facturier respecte la séparation entre l'ordonnateur et les comptables, puisqu'elle maintient les prérogatives des services ordonnateurs qui décident de l'opportunité de chaque dépense, engagent et donnent l'ordre de payer par la certification du service fait.

La création d'un SFACT dépenses peut-être poursuivie par celle d'un SFACT recettes.

Participeront a minima à ce SFACT la Commune et la Communauté de communes de Landerneau.

Les discussions sont encadrées par une convention devant être signée par le Directeur et les élus concernés, qui prévoit notamment la constitution d'un comité de pilotage, et de groupes de travail sur différents thèmes (informatiques, gestion quotidienne des RH, congés, absences...).

Les agents des deux administrations conservent :

- Les droits et obligations prévus par leur statut d'origine.
- Les règles de vie au travail de leur administration d'appartenance.
- Le traitement et le régime indemnitaire de leur administration.

Solidaires Finances Publiques indique que le fait d'accueillir des agent.es des collectivités territoriales et ceux des Finances Publiques au sein d'un même service peut créer des tensions car ils / elles auront des règles de gestion différentes (congés, absences, traitement...).

De plus, **Solidaires Finances Publiques** estime que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, permettra, à terme, de détacher d'office au sein de la collectivité les fonctionnaires (agent.es des Finances Publiques) dont les missions ou services sont externalisés.

Questions diverses

Information sur les fonds alloués à l'amélioration du cadre de vie au travail des agent.es

Le tract de **Solidaires Finances Publiques** sur les fonds alloués :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/191-protocole-reconnaissance-de-l-engagement-des-personnels-volet-3-amelioration-du-cadre-de-vie-de-quoi-parle-t-on.html>

Constatant que la Direction n'a pas proposé de réunion d'information afin de présenter ce dispositif aux organisations syndicales, **Solidaires Finances Publiques** a demandé au Directeur de rajouter ce point à l'ordre du jour du CTL du 14 décembre 2021.

Solidaires Finances Publiques souhaite obtenir des précisions sur la méthode de travail adopté par la Direction et le calendrier de mise en œuvre de ce dispositif.

Solidaires Finances Publiques demande des éclaircissements sur les 2 derniers items peu clairs à nos yeux (sensibilisation aux innovations et responsabilité sociale de la DGFIP).

Solidaires Finances Publiques mesure les limites d'un exercice qui va certes apporter 110 500 € aux agent.es, ce qui peut paraître important, mais devient plus relatif ramené au nombre d'agent.es (110 €/agent.e).

M. Brocart admet une contrainte de temps car toutes les opérations devront être votées lors d'un CTL prévu avant le 31 mars 2022.

M. Lauvernier précise que la Direction a souhaité associer les agent.es en les sollicitant sans cadrer l'exercice (page blanche) afin de leur laisser un véritable choix sur les projets possibles. Ensuite, la Division BIL expertisera les idées soumises par les agent.es (faisabilité).

M. Lauvernier fournit des explications sur les items sensibilisation aux innovations et responsabilité sociale de la DGFIP :

Sensibilisation aux innovations (dans le monde du travail) : luminothérapie installée dans les espaces de détente, écrans d'information installés dans des lieux collectifs, chargeurs de téléphone portables solaires, ambianceur / diffuseur de parfum...

Responsabilité sociale de la DGFIP : incitation à solliciter des associations travaillant sous un format de circuit court, entraide à des associations, mise à disposition d'une bibliothèque, jeux de société...

Solidaires Finances Publiques demande si la Direction abondera les fonds alloués à l'amélioration du cadre de vie au travail par le biais de sa dotation globale de fonctionnement comme plusieurs Directions l'ont annoncé ?

M. Lauvernier indique qu'il n'y a pas d'opposition de la Direction afin d'abonder ce fonds et/ou cofinancer des projets.

La Direction déplore que très très peu d'agent.es aient répondu à ce jour.

Solidaires Finances Publiques estime que le choix de ne pas cadrer à minima cet exercice (explication sur ce que peut proposer un.e agent.e dans tel ou tel item) peut être déstabilisant.

M. Lauvernier indique qu'une visioconférence a été réalisée avec les gestionnaires de site qui vont maintenant relayer les informations nécessaires aux agent.es.

M. Brocart accepte un report de la consultation des agent.es à la mi-janvier 2022.

Bilan de la crise sanitaire

La Direction indique que le cluster qui s'est développé à Brest Duquesne est sous contrôle.

Des agent.es sont cas contact, en particulier à Morlaix et Quimper et doivent être isolés.

M. Lauvernier indique que les règles de distanciation ne semblent pas respectées dans les 2 RIA de Quimper (la jauge maximum d'agent.es est souvent dépassée) et qu'un rappel va être fait à l'AGRIAQ.

Concernant le télétravail, plus de 700 agent.es disposent d'une solution de télétravail. La Direction s'étonne donc que « seulement » 400 conventions de télétravail aient été souscrites.

Date de publication de la Liste d'aptitude de B en A concernant la délégation centre-ouest

Solidaires Finances Publiques demande à la Direction la date de publication de la liste d'aptitude de B en A concernant la délégation centre-ouest.

Mme Bouvet indique que cette liste sera publiée au plus tard le 17 décembre 2021.

Situation des emplois

M. Brocart donne des précisions sur la situation des emplois à la DDFiP suite au Comité Technique de Réseau. Pour 2022, la Direction annonce 20 emplois supplémentaires :

- 44 emplois supplémentaires dont 41 créations pour le Centre de Contact des professionnels de Morlaix.
- 24 emplois supprimés dont 6 emplois fléchés.

Une Organisation Syndicale s'interroge sur un éventuel redéploiement des emplois de la DDFiP du Finistère vers le Centre de Contact de Morlaix ?

M. Brocart et Mme Bouvet affirment que la DDFiP du Finistère ne contribuera pas aux emplois prévus pour la création du CDC de Morlaix.

Recrutement d'un contrôleur contractuel pour le SIE de Morlaix

A la question de **Solidaires Finances Publiques** sur le recrutement d'un contrôleur contractuel au SIE de Morlaix, la Direction indique n'avoir reçu que 4 candidatures.

Solidaires Finances Publiques rappelle que tout agent titulaire peut postuler à un emploi de contractuel, en conservant son niveau de rémunération.

Notre Organisation Syndicale, dénonce la loi scélérate du 6 août 2019 qui permet le recrutement de contractuels sur des postes de fonctionnaires en élargissant le champ des dérogations (ouverture aux emplois B et C notamment).

Solidaires Finances Publiques déplore que la DGFIP, après avoir autorisé le recrutement de 710 contractuels en 2021, vient de valider 1 000 nouveaux recrutements pour l'année 2022.